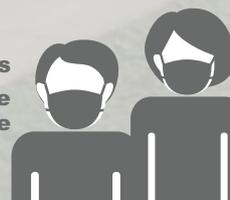


N°431
Mars 2021
Mensuel d'information
de la Commune d'Oupeye

L'ECHO d' OU PE YE



PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES
Toutes les mesures sanitaires sur www.oupeye.be
ou sur la page Facebook – Commune d'Oupeye



◆ LE MOT DU BOURGMESTRE

DÉCONSTRUCTION DU SITE DE CHERTAL, UNE NÉCESSAIRE VISION STRATÉGIQUE POST-SIDÉRURGIQUE

En tant que Bourgmestre en charge de la compétence de l'Aménagement du Territoire, je n'ai jamais caché mon attachement pour le site de Chertal. En 2019, déjà soucieux d'une gestion maîtrisée du territoire, je demandais un Master Plan (un schéma directeur) qui porte sur « l'île » formée par la Meuse et le canal Albert, c'est-à-dire de la zone qui s'étend entre Chertal et Loën.

Deux ans plus tard, cette idée semble avoir fait son chemin. Ce 11 février 2021 démarrait la présentation de ce Master Plan. Plusieurs réunions sur le sujet se sont déroulées, notamment avec le Comité de riverains, la Commission consultative communale d'Aménagement du territoire et de mobilité, et le Gouvernement wallon.

Pourquoi un Master Plan ?

Un Master Plan va permettre d'envisager quelle sera l'affectation future des zones déconstruites, dépolluées. Zones vertes, zones d'activités économiques, d'habitat, de mobilité douce, tout doit être envisagé afin de faire de ce qui est malheureusement devenu un chantier industriel, une zone structurante pour le bien-être de nos concitoyens mais aussi pour le développement de notre région.

Les retombées de la déconstruction d'un tel site sont multiples. Car si elle marque la diminution d'une recette fiscale communale, elle symbolise aussi une page importante de l'histoire qui se tourne, avec pour Oupeye, des retombées économiques et sociales, et un impact sur son cadre de vie à long terme. Les deux jours de visite du site organisée les 26 et 27 janvier derniers ont d'ailleurs comptabilisé 70 inscriptions de personnes désireuses de revivre une part de cette histoire.

Une enquête publique a été menée entre le 23 janvier et le 08 février, dans le cadre de la demande de permis unique pour la déconstruction des aménagements hors sol du site.

Aujourd'hui, nous sommes à un tournant important. A l'heure où vous lirez ces lignes, le Collège communal aura dû rendre un avis sur le permis de déconstruction - et uniquement cela pour l'instant - et une demande d'étude d'incidences, aux fonctionnaires délégués de la Région wallonne, seule autorité compétente pour accepter ou refuser ce permis.

Quoiqu'il en soit, j'exigerai dans tous les cas qu'un Comité d'accompagnement soit mis en œuvre afin de monitorer de près chaque étape de déconstruction du site, en imposant un phasage strict des travaux. Une priorité sera accordée sur la préservation de notre santé. Des critères stricts devront être en effet respectés au niveau du désamiantage, de la poussière et de la qualité de l'air notamment.

Ce dossier est de taille et son aboutissement final prendra plusieurs années, mais je suis sûr qu'avec l'appui de tous, nous en ferons un « plus » pour Oupeye et ses habitants.



Serge Fillot,
Bourgmestre des Oupeyens

◆ CONSEIL COMMUNAL DU 4 FÉVRIER 2021 (par visioconférence)

BUDGET 2021- SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- **CPAS** : le budget 2021 du CPAS est arrêté comme suit :

° à l'ordinaire, recettes et dépenses 12.082.649 €. **Approbation des groupes PS, CDH et de M. Fetyongs ; opposition des groupes PTB et ENGAGES POUR et abstention de MM. Jehaes et Bouzalgha.**

° à l'extraordinaire, recettes 211.118 € et dépenses 203.250 € dont solde 7.868 €. **Approbation des groupes PS, CDH et de MM. Jehaes et Fetyongs ; opposition des groupes PTB et ENGAGES POUR et abstention de M. Bouzalgha.**

- **COMMUNE** : le budget communal 2021 est arrêté comme suit :

° à l'ordinaire, recettes globales 39.560.687 €, dépenses globales 34.812.380 €, boni global 4.748.307 €. **Approbation des groupes PS et CDH ; opposition des groupes PTB, ENGAGES POUR et de MM. Jehaes, Bouzalgha et Fetyongs.**

° à l'extraordinaire, recettes et dépenses 4.004.147 €. **Approbation des groupes PS, CDH et de M. Fetyongs ; opposition des groupes PTB, ENGAGES POUR et de MM. Jehaes et Bouzalgha.**

MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL COMMUNAL D'OUPEYE AUX TRAVAILLEURS DE TNT FEDEX ET LEURS FAMILLES

Adoption à l'unanimité.

PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition à titre gratuit pour cause d'utilité publique de 2 emprises en vue d'être incorporées dans le domaine public communal sises pour la 1^{ère}, rue des Anciens Combattants à Vivegnis (trottoir) au motif de régularisation et pour la seconde, rue de l'Arbre de Mai à Oupeye en vue du réaménagement futur de la voirie. **Unanimité.**

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Création d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR) respectivement devant les numéros 52 dans la cité JF Kennedy à Haccourt, 9A rue F. Lechanteur à Hermalle-sous-Argenteau et 153 rue de Liège à Haccourt. **Unanimité.**

BALISES EN MATIÈRE DE COÛT DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT

Fixation des taux pour les nouvelles balises en matière de personnel et de

fonctionnement pour les années 2021 à 2024. **Approbation des groupes PS, CDH et de MM. Jehaes, Bouzalgha et Fetyongs ; opposition du groupe ENGAGES POUR et abstention du groupe PTB.**

POLICE

- Ordonnance de police en vue d'interdire les rassemblements de motards sur le territoire de la Commune d'Oupeye. **Unanimité.**

- Fixation de la dotation à la zone de police à un montant de 3.258.915€ pour l'exercice 2021. **Unanimité.**

MESURES DE SOUTIEN COVID 19

- **Sur proposition du Collège communal** du 13/12/2020, octroi d'un avantage en nature par la réduction totale du loyer pour la nouvelle période de confinement allant du 01/11/2020 au 31/12/2020 - aux deux seuls clubs sportifs occupant de façon exclusive une infrastructure communale moyennant le paiement d'un loyer -, à savoir :

° un montant de 3.986 € au Tennis club la « Marmotte » nouvellement la SPRL « Service Gagnant ». **Approbation des groupes PS, CDH, PTB et de MM. Jehaes, Bouzalgha et Fetyongs; opposition du groupe ENGAGES POUR.**

° un montant de 184 € au club de pétanque « la Boule d'Aaz ». **Unanimité.**

- Non application, pour l'exercice 2021, de la redevance sur toute occupation d'emplacements sur les marchés publics ou sur le domaine public en dehors des marchés publics en ce compris par les cirques. **Unanimité.**

INTRADEL

Ratification de la décision du Collège communal du 25 janvier 2021 d'engager le montant de 350.427 €, représentant la cotisation du 1^{er} trimestre 2021 au service minimum chez Intradel, au budget ordinaire 2021. **Unanimité.**

BIBLIOTHÈQUES

Conclusion de la convention de mise à disposition d'un logiciel de bibliothèque partagé avec la Province de Liège. **Unanimité.**

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Création d'un emploi maternel supplémentaire à mi-temps, dans les écoles d'Heure-le-Romain Centre, Haccourt et J.Brouwir à partir du 18 janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2021. **Unanimité.**

Suite en page 12



MALGRÉ LES INCERTITUDES ACTUELLES, UN BUDGET 2021 MAÎTRISÉ ET PÉRENNISÉ JUSQU'EN 2025

Savez-vous à quoi sert le budget de votre Commune ? Élaboré par le Collège en collaboration avec les services des Directions générale et financière, le budget communal planifie les dépenses et les recettes de l'année. Il traduit ainsi la volonté politique de choisir des actions qui rencontreront les objectifs du Plan Stratégique Transversal.

Focus sur quelques chiffres de recettes et de dépenses au quotidien

Au niveau du budget ordinaire (recettes et dépenses de fonctionnement), nous relevons :

- **un boni de l'exercice propre 2021 de 1.042.788€** : restons prudents car la charge de cotisation de responsabilisation (pensions) et le Tax Shift sont toujours bien présents et les effets de la crise sanitaire ne sont qu'à leurs débuts
- **au niveau des dépenses**, les dépenses de transfert représentent la part la plus importante avec notamment :
 - o les aides Covid pour un montant de 400.000€, dont le soutien aux associations culturelles et sportives et aux commerces locaux ;
 - o une augmentation de la dotation au CPAS de 113.147€ pour un budget de 3.606.620€ afin de mener nos actions à finalité sociale ;
 - o pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens, une dotation inchangée par rapport à 2020 vers la Zone de Police, la Régie communale autonome (Gestion des infrastructures sportives) et à l'ASBL Château d'Oupeye ;
 - o notre participation financière vers l'intercommunale des Pompiers diminue suite à un transfert vers la Province ;

o une augmentation de 6,17% due par la Commune à Intradel pour la gestion des déchets.

- **au niveau des recettes**, les recettes de transfert représentent la part la plus importante.

Au niveau du budget extraordinaire (recettes et dépenses d'investissement), nous relevons :

- pour la mobilité douce, 176.000€ investis dans un projet de liaison cycliste qui reliera Houtain à Bassenge pour le bonheur des petits comme des grands ;
- pour une meilleure circulation à Oupeye, 173.650€ destinés à la réfection des trottoirs et d'une partie de la voirie rue Visé Voie ; 659.665€ sont affectés à la réfection de la rue Sondeville ; 200.000€ sont destinés au raclage et à l'enduisage de diverses voiries ;
- pour la mise en œuvre du budget participatif, 40.000€ destinés à l'aménagement de la place de la Station à Houtain ;
- pour nos élèves, nous avons prévu la rénovation de salles de gymnastique et de sanitaires, ce qui est une bonne nouvelle non seulement pour les élèves, mais également pour les clubs sportifs qui profiteront de ces infrastructures.

En conclusion, face aux aléas liés à la crise sanitaire ou à la disparition à venir de recettes fiscales telles que celle liée à la déconstruction du site de Chertal, seul le maintien d'une gestion rigoureuse doublée d'une vision prospective permettra de pérenniser cet équilibre et de maintenir nos investissements.

Paul Ernoux,
Échevin des Finances et du Budget

Serge Fillot,
Bourgmestre

SANTÉ

UNE CAMPAGNE QUI SUSCITE DES QUESTIONS ET DES CRAINTES

LE DOCTEUR BRUNEL PARTAGE LE REGARD DES MÉDECINS SUR LA VACCINATION

Médecin généraliste installée à Haccourt, le Dr Elodie Brunel représente actuellement la Commune d'Oupeye au Conseil d'administration des médecins de la Basse-Meuse. En vertu de cette fonction et des échanges qui en découlent, nous lui avons demandé si elle acceptait de répondre à quelques questions et de réagir par rapport à certaines rumeurs qui circulent actuellement à propos du vaccin et de la campagne de vaccination. Aimablement, elle a accepté de nous livrer le regard médical partagé par les généralistes de la Basse-Meuse. L'occasion aussi d'apporter certaines précisions professionnelles sur des rumeurs ou des inquiétudes de citoyens face à cette opération d'une ampleur exceptionnelle.

Nous la remercions pour nous avoir consacré un peu de son précieux temps afin de remplir un rôle devenu essentiel pour le monde médical : maintenir, dans une période de flous médiatiques et de discours confus, les principales vérités à propos de la pandémie : les études scientifiques et les constats médicaux effectués par les professionnels sur le terrain depuis déjà une année.

Bonjour, Docteur, pourriez-vous nous dire quelle est actuellement la position des médecins généralistes sur les vac-

cins et les campagnes de vaccination annoncées ?

Personnellement, je suis déjà « primo-vaccinée » et je suis 100% pour une vaccination étendue et rapide de la population en tenant compte des rares contre-indications et en respectant la volonté des patients, même un refus, pour autant qu'ils soient bien informés. Je pense que le meilleur interlocuteur est le médecin traitant car il connaît leur dossier médical.

À ma connaissance, tous les médecins généralistes de la région qui ont déjà eu l'opportunité de se faire vacciner l'ont accepté.

L'Ordre des médecins a demandé le 26 janvier que l'on accélère la vaccination de tous les soignants « sans critère d'âge ni de comorbidités » afin de « permettre à notre système de santé de rester debout à l'approche d'une possible nouvelle vague épidémique ».

Vu les inquiétudes de la population, y a-t-il, selon vous, des risques et des raisons médicales de craindre la vaccination ? Par exemple, certaines personnes ont peur d'attraper la COVID 19 s'ils sont vaccinés. Est-ce médicalement possible ?

Comme avec tout vaccin, il peut y avoir des effets secondaires bénins et de courte durée comme une fièvre ou des réactions locales au site d'injection. Ces dernières semblent d'ailleurs plus fréquentes chez les personnes jeunes en ce qui concerne les fameux vaccins à ARN messenger. C'est la raison pour laquelle



on applique actuellement le principe de précaution concernant les enfants.

Par contre, la bonne nouvelle est qu'il y a très peu de risque d'effets secondaires graves et que ceux-ci sont essentiellement d'origine allergique. Il existe donc des recommandations de surveillance pour les patients allergiques mais en fait très peu de contre-indications chez ces derniers.

En ce qui concerne des effets secondaires plus tardifs, nous ne disposons évidemment pas de données mais il n'y a pas de raison scientifique à les craindre. A notre niveau, il est positif de savoir qu'il n'y a pas de risque de mutation de notre génome.

Non, il n'est pas possible d'attraper la COVID à cause du vaccin car aucune technique de vaccin utilisée n'injecte le coronavirus. Les vaccins utilisés apprennent au système immunitaire à reconnaître et à neutraliser une protéine cruciale du virus (la fameuse protéine Spike) soit via l'utilisation de protéines recombinantes soit en injectant l'ARN messager codant cette protéine. Il est impossible que le virus puisse se reconstituer.

Par contre, il existe un délai d'une quinzaine de jours pour que les anticorps de la vaccination apparaissent et il est donc malheureusement possible que dans cet intervalle, des personnes vaccinées attrapent la COVID malgré la vaccination, ce qui peut évidemment donner de la confusion dans la population.

Par ailleurs, un patient ne sera protégé à plus de 90% qu'après avoir reçu les deux doses du vaccin. Les gestes barrières doivent donc rester d'application au moins jusqu'au moment où 70% de la population sera vaccinée.

Concernant les campagnes, avez-vous des informations ou des précisions pour la gestion actuelle et prochaine des vaccinations en Basse-Meuse ?

Concernant la vaccination de la 1ère ligne, phase 1A4, elle devrait début fin février si l'approvisionnement a suivi. Cela se fait en milieu hospitalier en 3 vagues (médecins, dentistes, infirmiers et infirmiers de plus de 50 ans, puis ceux de moins de 50 ans, puis les autres professions dites de 1ère ligne (kinésithérapeutes, psychologues, logopèdes, ...)

Concernant la population à risque, phase 1B, on l'attend fin mars et la logistique se met actuellement en place pour accueillir les Bassi-Mosans au hall omnisports de Cheratte. Les citoyens seront invités à se rendre dans un lieu et à une heure précise, et pour le moment, tout se ferait sur place car il n'est pas possible d'amener le vaccin au patient ou chez le généraliste. Tout évolue très vite et pourrait donc avoir changé en une semaine.

Des réflexions ont lieu avec la Province pour envisager la création d'une équipe mobile pour les zones éloignées des centres de vaccination et pour les patients intransportables mais à l'heure actuelle, certaines complications subsistent et rien n'est décidé.

En pratique, les patients recevront un courrier par mail, sms et

lettre qui contiendra 3 feuillets, le premier les informera de l'endroit de vaccination et reprendra un QR code et un code barre (il est essentiel de prendre ce courrier le jour de la vaccination), mais aussi un lien pour s'enregistrer (indispensable pour l'organisation logistique et médicale du centre). Le deuxième mentionnera l'heure du rendez-vous pour la première et la deuxième dose. Le troisième reprendra différentes informations pratiques sur la vaccination.



Les patients sont souvent liés à leur médecin traitant, en ce compris face à la décision de se faire vacciner qui est peut-être facilitée si le médecin y est favorable ou qu'il se fait vacciner. Ressentez-vous cette relation ? Est-ce facile le rôle d'aide à la décision ?

Je pense qu'effectivement, si le médecin traitant y est favorable et qu'il se fait vacciner, il devrait voir plus de patients accepter la vaccination. Les patients ont confiance en leur médecin traitant et peut-être davantage suite à cette épidémie où le corps médical a été hyper sollicité et présent sur tous les fronts.

Ce rôle d'aide à la décision n'est pas toujours facile mais c'est notre boulot au quotidien... Et pas qu'en cette pandémie de COVID 19 !

Merci au Docteur Brunel pour sa disponibilité, ses réponses et les précisions qu'elle nous a apportées à l'heure du lancement d'une campagne qui inquiète, impressionne mais semble, pour le monde médical, la meilleure réponse actuelle à la pandémie de COVID 19.

◆ LA CELLULE DE CRISE À LA BARRE

UN AN DE COORDINATION ET D'ACTIONS À OUPEYE !

Tout a vraiment démarré le 3 mars 2020 avec la première réunion « Covid » de la cellule de crise communale. Chargée de coordonner et d'organiser les actions liées à une situation exceptionnelle, cette équipe dirigée par le coordinateur de la Planification d'Urgence (PlanU), Monsieur Didier Gering, ancien Colonel de l'armée belge, en a eu des « missions » à remplir en une année. Et si dire qu'il est très rare normalement de devoir faire face à des situations de crise comme des inondations importantes, un crash d'avion, un accident de

transport dangereux ou une menace sanitaire, que dire des difficultés et des actions à mener pour gérer cette pandémie qui perdure depuis un an ?

Si cette cellule est au cœur de la gestion d'une crise avec le Bourgmestre dont elle dépend, elle comporte différentes structures essentielles pour une gestion efficace des situations qu'elle est amenée à régler. Autour du Bourgmestre et de son coordinateur PlanU, les forces de police, les pompiers, le CPAS, le service des Travaux ainsi qu'un représentant de la discipline



médicale se réunissent en quelques heures et s'organisent face à des situations heureusement peu fréquentes.

En un an, imaginez-vous comme cette équipe pluridisciplinaire a dû élaborer des stratégies, organiser des achats ou des distributions rares et inhabituelles.

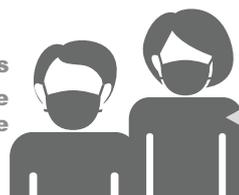
Voici un bilan chiffré de cette année si particulière :

- Les 29 et 30 juin, distribution de **27.000 masques** aux Maisons de repos et de soins de notre Commune qui en compte 5 reconnues par AVIQ et deux non reconnues mais également soutenues par la Commune.
- De fin juillet à fin août, **137 kits** fournis aux médecins généralistes, spécialistes, dentistes et infirmières de l'entité. 1 kit comprenait 1000 masques chirurgicaux, 50 blouses, 400 paires de gants et 1 paire de lunettes de protection. Ces kits ont été retirés par environ 90% des personnes exerçant ces professions sur notre commune.
- De manière globale, ce sont **357.100 masques** qui ont été distribués, soit :
 - 306.100 masques chirurgicaux :
 - 170.000 masques aux quelque 240 prestataires de soins résidant sur la Commune (médecins, dentistes, vétérinaires, infirmiers, kinés, logopèdes,...);
 - 130.000 masques aux Maisons de repos et de soins ainsi qu'au CPAS;
 - 5.000 masques à nos 14 pharmacies, ce qui représente environ 50 personnes;
 - 1.000 masques FFP2 au groupe santé CHC (clinique CHC Hermalle) ainsi que 100 masques à la Maison médicale de garde de la Basse-Meuse;
 - 51.000 masques en tissu certifiés conformes;
 - distribution bénévole par le personnel communal de 2 masques pour chacun des 25.000 habitants de la Commune, les dimanches 10 et 24 mai 2020;
 - fourniture de 1.000 masques aux agents de l'administration, au personnel enseignant, au personnel de garderie et au personnel d'entretien.



- **D'autres masques et filtres** ont aussi été distribués et gérés par la Cellule de crise et la Commune avec **l'aide de partenaires et de bénévoles** :
 - en mai 2020, acquisition via **Liège Europe Métropole** et des entreprises liégeoises de 48.000 masques en tissu destinés à notre Commune;
 - 48.000 filtres fournis par les **autorités fédérales**;
 - 2 sociétés liégeoises ont fait don de visières pour nos acteurs de la santé.;
 - en juin, livraison par le Gouvernement fédéral d'un masque par habitant à retirer en pharmacie;
 - constitution d'une réserve communale :
 - **4.000 masques en tissu confectionnés par des bénévoles locaux** que nous remercions une fois encore,
 - **20.000 masques chirurgicaux.**
 - Distribution mensuelle de **100 masques aux prestataires** de soins résidant sur notre commune (hors kit fédéral).
- De **nombreuses initiatives d'information, de communication** ont également été rapidement préparées et diffusées vers les citoyens d'Oupeye :
 - dans les premières semaines, **5 vidéos explicatives** ont été tournées pour permettre à notre Bourgmestre, Monsieur Serge Fillot, de partager avec vous les dernières informations sur le virus et son développement, sur les premières mesures mises en place et les consignes données par les prestataires de soins et les services de police;
 - dans la foulée, création d'un **point de situation hebdomadaire** sur Facebook et sur le site communal reprenant les derniers chiffres locaux validés par les instances médicales;
 - le 17 mars, à **l'initiative de Monsieur le Bourgmestre, distribution d'un courrier d'information dans les 11.500 boîtes aux lettres** de l'entité ;
 - rédaction d'une « **Foire aux questions** » (**FAQ**), qui s'est, au fil des semaines, étoffée pour atteindre 15 pages de réponses aux questions les plus fréquentes sur les mesures, les règles à suivre, les situations spécifiques, etc..;
 - en avril et décembre, rédaction de **deux Echos d'Oupeye** autour de la situation de notre Commune avec des récits de professionnels, des activités à la maison, des conseils pratiques et des informations concernant la pandémie et les aides apportées aux situations les plus compliquées;
 - mise en place d'un service de **prise de rendez-vous (toujours obligatoire)** au sein de notre administration afin de continuer à rendre au citoyen le meilleur service possible malgré les mesures sanitaires;
 - fourniture et installation de distributeurs de **gel hydro-alcoolique** et d'autres dispositifs d'hygiène dans tous les bâtiments ouverts au public ainsi que dans les écoles.

En ce printemps 2021, un an plus tard, la coordination permanente de notre cellule de crise se poursuit pour permettre à nos services communaux et nos partenaires, publics et privés, de continuer, chaque semaine, à tout mettre en œuvre pour soutenir et protéger les professionnels de la santé, les habitants de tout âge, sans oublier les personnes en situation précaire ou présentant des risques importants.



LES AVALOIRS NE SONT PAS DES POUBELLES !

Les avaloirs sont des ouvrages enterrés posés en contrebas des trottoirs, dont la seule ouverture se situe au niveau du caniveau.

Ils sont généralement munis d'une grille afin de limiter l'afflux d'encombrants divers.

Les avaloirs sont chargés de récupérer toutes les eaux pluviales s'écoulant le long des trottoirs dans les caniveaux. De là, ces eaux sont amenées dans le réseau d'égouttage de la commune. Les eaux pluviales sont toujours collectées de manière séparée des eaux usées.

Régulièrement, l'avaloir est obstrué par des feuilles, des décombres voire des débris ménagers et, de plus en plus souvent, par des sacs plastiques à déjections canines, déposés par des citoyens peu scrupuleux. Ceci est strictement interdit et passible d'amende !

Un mauvais usage des avaloirs peut entraîner de graves inondations et ainsi risquer d'endommager de nombreux immeubles ou être source de pollution. De plus, l'avaloir n'évacue plus les eaux de pluie, ce qui provoque l'apparition de nappes d'eau en surface.

L'entretien des avaloirs

Un avaloir bien entretenu est essentiel pour le confort du citoyen et la sécurité des utilisateurs de la voie publique.

Oupeye compte plus de 5000 avaloirs sur les 165 km de voiries dont la Commune a la responsabilité.

Pour lutter activement contre les risques d'inondations, nous accordons une attention particulière aux lieux les plus sensibles, situés aux points bas, qui demandent un suivi plus régulier au vu de leur position en aval. Le curage à vif et le rinçage de l'ensemble de ces 1384 avaloirs et des grilles sont exécutés en deux tournées annuelles par une entreprise privée. Cette société spécialisée se charge d'enlever les boues, les déchets, les crasses et les divers matériaux agglomérés dans les avaloirs.

Cette tâche représente un coût annuel 16.746 € TVAC.

Les équipes communales continuent quant à elles l'entretien de tous les avaloirs. Le nettoyage des grilles est effectué par le passage régulier de nos balayeuses. Un dégagement des avaloirs obstrués est aussi réalisé manuellement par nos hommes en cas de nécessité.

Merci à toutes et à tous pour le respect de notre environnement !



**NID DE POULE, DÉPÔT SAUVAGE, AVALOIR BOUCHÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC DÉFECTUEUX...
SIGNALER UN SOUCI ET ÊTRE INFORMÉ DU SUIVI N'AURA JAMAIS ÉTÉ SI FACILE**

grâce à l'application **BetterStreet** sur smartphone – disponible dans l'App Store et Google Play ou sur le site www.betterstreet.org

◆ PROPRETÉ PUBLIQUE



Considérant la situation sanitaire actuelle et le côté extrêmement incertain de l'évolution de la pandémie, il a été décidé de **reporter la 7e édition du Grand Nettoyage de Printemps 2021**, à une date ultérieure, non définie à l'heure actuelle.

*Christian Bragard,
Échevin des Travaux et de la Propreté publique*



◆ ENVIRONNEMENT

VOUS VOULEZ ABATTRE UN ARBRE ? ASSUREZ-VOUS QU'IL N'EST PAS « REMARQUABLE » !

Après le passage de grands vents comme à d'autres moments de l'année (maladie arboricole par exemple), il peut arriver que vous souhaitiez abattre ou faire abattre des arbres, des haies sur votre propriété.

Si chacun est libre d'aménager son terrain comme il l'entend, il arrive que des arbres ou des haies soient repris comme étant « remarquables » au niveau de la Région wallonne. Dans ce cas, une démarche préalable, en l'occurrence l'obtention d'un permis d'urbanisme est obligatoire. Ce permis, assez simple et qui ne nécessite pas l'intervention d'un architecte, vise à s'assurer du bien-fondé ou de la nécessité de cet abattage.

A ce niveau, il faut savoir que ces cas sont relativement peu fréquents et que la majorité des arbres et haies de nos jardins peuvent être abattus sans permis. Dans ce cas, nous vous invitons à faire attention ! Il est souvent trompeur d'évaluer à l'œil la longueur d'un tronc ou d'une branche. Et il est bien ennuyeux de constater, après la coupe, que vous avez endommagé vos biens ou ceux de vos voisins... En cas de doute ou de risques, l'appel à un professionnel vous évitera ces désagréments.

Comment savoir si un arbre est « remarquable » ?

Il existe deux possibilités pour qu'un arbre soit considéré comme « remarquable » :

1. Au niveau de la Région wallonne, le Code du développement territorial (Codt) précise les critères nécessaires pour qu'un arbre soit « remarquable » :
 - a. Etre visible dans son entièreté depuis l'espace public.
 - b. Etre un arbre à haute tige dont la circonférence mesurée à 1m50 du sol est d'au moins 150 cm. S'il s'agit d'un arbuste, il doit mesurer au moins 70 cm à 1m50 du sol.
 - c. Les groupes d'arbres ou d'arbustes doivent comporter au moins un spécimen correspondant aux critères du point b.

Si toutes ces conditions sont remplies, il n'y a en général aucun doute : il s'agit bien d'un arbre remarquable !

2. Des arbres sont également repris sur une liste communale rendue tous les trois ans à la Région wallonne. Ces derniers peuvent parfois ne pas remplir les critères imposés par le Codt mais doivent alors rencontrer un ou plusieurs des critères suivants : un intérêt paysager, historique, dendrologique (*la dendrologie*: science des arbres, des végétaux), folklorique ou religieux, biologique, de taille exceptionnelle ou constituer un repère géographique.

Sachez que le recensement des 262 Communes wallonnes a permis de répertorier plus de 25 000 arbres et haies remarquables. A Oupeye, la Commission de l'Aménagement du territoire est invitée à établir cette liste avec les services communaux.

Si vous vous interrogez encore sur l'éventuel caractère remarquable d'un arbre que vous voudriez abattre ou faire abattre, nous vous invitons à interroger notre éco-conseiller, Monsieur Olivier Thonnard par mail (o.thonnard@oupeye.be) ou par téléphone 04/267 06 44.

Sachez que **les haies** doivent soit respecter les mêmes critères que les arbres soit être constituées d'essences indigènes et plantées depuis plus de trente ans sur le domaine public de la voirie.



Il est remarquable ? Un permis d'urbanisme doit en autoriser l'abattage !

Lorsqu'il s'agit d'actes d'abattage ou de modification de l'aspect d'un ou plusieurs arbres ou haies remarquables, une demande est obligatoire. Celle-ci doit être introduite auprès du service de l'Urbanisme communal. Cette demande de permis sans architecte doit comporter différents éléments parmi lesquels la raison justifiant l'abattage, l'indication des plantations et des essences sur plan, l'âge estimé, la circonférence mesurée à 1,50 m du sol ou encore la situation prévue après l'abattage.

Si l'arbre qui vous préoccupe se trouve être remarquable et que vous souhaitez introduire une demande de permis, notre éco-conseiller et notre service de l'Urbanisme vous indiqueront les démarches à suivre et les documents exigés par la réglementation wallonne. Dans certains cas, il peut arriver que l'autorisation d'abattage soit donnée mais à une période précise, entre autres afin d'éviter de perturber la nidification ou d'engendrer d'autres nuisances écologiques.

*Joseph Simoné,
Échevin de l'Environnement*

◆ DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE BIERSET ET IMPACT SUR NOTRE QUOTIDIEN

AUX CITOYENS D'OUPEYE : VOUS POUVEZ RÉAGIR À CETTE ÉTUDE D'INCIDENCES

Vous avez reçu ces dernières semaines un imprimé de Liège Airport évoquant la participation du public à l'étude préalable sur notamment le **renouvellement du permis d'environnement** pour l'exploitation de l'aéroport et l'**allongement de la piste de contingence** de l'aéroport.

Vous avez peut-être suivi la présentation vidéo du projet des 25 et 26 février derniers. Nous vous rappelons qu'il est possible, pour tous, dans les 15 jours suivant le dernier jour de la présentation en ligne de cette vidéo, d'émettre des suggestions ou des observations de 2 façons différentes :

- par mail : fdo@liegeairport.com

- par courrier :

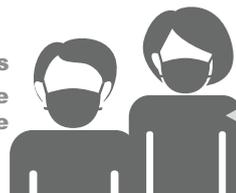
Collège communal de la ville
de Grâce-Hollogne
rue de l'Hôtel communal, 2
4460 Grâce-Hollogne

OU

Frédéric Dossin
rue de l'Aéroport, 850
4460 Grâce-Hollogne

Au niveau communal, nous suivons ce dossier tant au niveau de notre Collège que de nos services et nous ne manquerons pas de faire toute remarque qui nous semblerait nécessaire pour le bien-être de notre entité et de ses habitants. Sachez encore que les informations portées à notre connaissance sont et seront également disponibles sur notre site internet www.oupeye.be.

*Joseph Simoné,
Échevin de l'Environnement*



◆ OUPEYE EN IMAGES

HOUTAIN : RIEN N'ARRÊTE LE CARNAVAL !

Décidément, rien n'arrête le Carnaval à Houtain. Fidèles à leur réputation et n'en déplaise aux esprits chagrins, les habitants de Houtain Saint-Siméon n'ont pas manqué de rappeler l'esprit qui règne au Carnaval et notamment durant le Mardi Gras en décorant joyeusement leur façade de motifs de circonstance. Bravo à eux, courage et au plaisir de retrouver les confetti et un vrai cortège dans un an !



UNE AVERSE DE POMPONS AU CHC HERMALLE !

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les résidents de la maison de repos ont pris part à l'action initiée fin 2020 : " Face à la grisaille, Oupeye hisse les couleurs et tisse des liens ". Ils ont ainsi confectionné des dizaines de pompons multicolores et affronté la pluie et le froid pour les accrocher aux barrières de la résidence, située rue Jean Verkruyts. Nous les remercions du fond du cœur pour leur sympathique participation.



◆ MARCHÉ HEBDOMADAIRE

APPEL À CANDIDATURES

Vous êtes commerçant ? Vous souhaitez développer votre activité en tant qu'ambulant ?

N'hésitez pas à envoyer votre candidature afin de bénéficier d'un emplacement sur le marché d'Oupeye, qui se tient chaque mercredi matin sur l'esplanade du Château !

Soit par courrier à l'adresse :

Administration communale d'Oupeye

Service du Commerce local
Rue des Ecoles 4 - 4684 Haccourt

Soit par mail : commercelocal@oupeye.be.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au 04/267 07 22.

*Cindy Caps,
Échevine du Commerce local*

◆ 8 MARS : « JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME »

La Journée internationale des droits des femmes, officialisée par les Nations Unies en 1977, est célébrée un peu partout dans le monde le 8 mars.

Lors de cette journée, de nombreuses manifestations et de nombreux événements sont organisés par des collectifs, des associations à travers le globe pour célébrer les victoires et les acquis en matière de droits des femmes. C'est aussi l'occasion, pour les femmes, de faire entendre leur voix, de crier plus fort et plus haut leurs revendications pour l'élaboration d'un monde meilleur.

L'un des combats des femmes lors de cette journée du 8 mars est la réclamation de l'égalité des genres en général, mais aussi

dans les salaires, etc. Il existe encore beaucoup d'inégalité entre les genres dans le monde, des cas de discrimination sur le lieu de travail ou fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les droits des femmes sont des droits humains, il est important qu'ils soient respectés à leur juste valeur.

Lien vidéo UN Women : https://www.youtube.com/watch?v=k3dNQPbiRaE&feature=emb_title (2020)

*Cindy Caps,
Échevine de l'Égalité des chances*



STAGE FOOTBALL - JS VIVEGNIS
DU 12/04/2021 au 16/04/2021
Pour les enfants de 5 à 12 ans



Où ? **A la Js.Vivegnis !**

Horaire? **De 8h à 16h30**

Encadrement ? **Staff sportif de la Js.Vivegnis**

Prix ? **95 EUROS tout compris**

Garderie du matin dès 7h30 + Stage + repas adaptés en fonction des mesures sanitaires imposées + 2 collations + cadeau

Acompte à verser pour bloquer l'inscription

Sur le compte **BE57149054762535**

JSVIVEGNIS ASBL

COMMUNICATION : AC STAGE DE PÂQUES 2021 NOM ET PRENOM DE L'ENFANT .

Inscriptions – Infos – Contacts : directement au club ou par mail à l'adresse : giordamarie@gmail.com

Inscription avant le 29/03/2021 ! Attention places limitées!

Katori

ESCRIME MÉDIÉVALE JAPONAISE

Kaizen dōjō

Salle de gym de l'école
Rue des Écoles, 4 à HACCOURT

Mardi de 19h30 à 21h

INITIATION GRATUITE – 2 COURS
Réservation souhaitée | 0496 84 03 00

bushin.be@gmail.com | www.bushin.be



◆ **STAGES PRINTEMPS 2021 : du 6 au 16 avril**

Inscriptions le samedi 13 mars, à partir de 10 h
via le site www.oupeye.be

Génération Future, enfants de 2,5 à 12 ans – 04 264 52 46
 Camps sportifs, enfants de 3 à 14 ans – 0497 490 855
 Stages culturels, enfants de 3 à 6 ans – 0499 939 031

◆ **AGENDA (SOUS RÉSERVE SELON LES MESURES SANITAIRES)**

<p>ALCOOLIQVES ANONYMES "OUPEYE HUMILITÉ"</p> <p>Réunion le vendredi de 20h à 22h. Ateliers du château, rue du Roi Albert, 50 Contact : 0472/87 72 11 – 078/15 25 56</p>	<p>BIBLIOBUS PROVINCIAL</p> <p>Le mercredi 24 mars :</p> <p>° Haccourt : parking du Delhaize de 14h30 à 15h30</p>	<p>COLLECTE DE SANG DE LA CROIX-ROUGE</p> <p>Le jeudi 25 mars de 16h30 à 19h30 aux Ateliers du château, rue du Roi Albert, 50 à Oupeye</p>
--	--	---

◆ **NOUVEAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES***

<p>01SECU</p> <p>Vidéo protection, informatique, domotique et électricité Rue du Long Fossé 38 à Haccourt 0467/05 97 33 info@01secu.be www.01secu.be</p>	<p>NICOLAS VOZZA</p> <p>Kinésithérapeute Rue Marchand 7 à Hermalle-sous-Argenteau 0478/64 21 28 vozza.nicolas@hotmail.com</p>
---	---

* Les nouveaux acteurs économiques sont invités à nous signaler les divers renseignements concernant leur activité (compétence, adresse, numéro de tél., horaire, ...). Nous nous ferons un plaisir de les faire paraître dans l'Echo d'Oupeye.



Un communiqué de l' Echevin de la Culture, Irwin Guckel et du Président de l'ASBL Château d'Oupeye, Xavier Hannecart.



DIMANCHE DES P'TITS LOUPS

Dimanche 28/3 à 15h - Le Pays des Objets perdus

Spectacle de comédiens et marionnettes par la compagnie des Etoiles.

Pour enfants à partir de 2,5 ans.

RESERVATIONS OBLIGATOIRES au 04/267.06.21 ou 04/267.06.20

P.A.F. : Adultes : 5 €, enfants : 4€, Art 27 : 1.25 €



Le Service Culture sur Facebook et YouTube :

Depuis le début de la pandémie, le Service Culture a à cœur de garder le contact avec vous grâce à ses différents réseaux sociaux (YouTube, Facebook) en programmant chaque quinzaine une vidéo évoquant un sujet en lien avec l'actualité culturelle communale.

Au programme de cette initiative, un foisonnement d' interviews, d' expositions virtuelles, de concerts exclusifs, de documents d'archives,...

Voici, à titre de rappel un aperçu de la programmation réalisée depuis le début de cette année et un petit coup de projecteur sur la programmation à venir :

1^{er} janvier : **Concert de Nouvel An avec le pianiste Philippe Lehaen**

(Bach, Schubert et diverses compositions personnelles)

15 janvier : **Exposition virtuelle des œuvres des élèves fréquentant l'atelier «Céramique et Poteries» de l'ASBL Château d'Oupeye**

22 janvier : **Rendez-vous au Château N° 4**

Interview du bluesman et harmoniciste oupeyen Fabian Bennardo

1^{er} février : **Concert du pianiste Philippe Lehaen (suite du concert de Nouvel An)**

16 février : **Le Carnaval à Oupeye :Une plongée dans les archives photographiques de la Commune !**

26 février : **Exposition virtuelle des œuvres des élèves fréquentant l'atelier « Peintures » de l'ASBL Château d'Oupeye**

12 mars : **Rendez-vous au Château N°5 - Interview du violoniste oupeyen Damien Chierici**

26 mars : **Set exclusif du DJ Oli Soquette depuis le château d'Oupeye**



Toutes ces vidéos sont (ou seront) visibles sur la page Facebook : « Le Château d'Oupeye ASBL » et la page YouTube : « Commune d'Oupeye »

Bonne écoute et au plaisir de vous revoir « en vrai » !



Contact et renseignements:

Echevinat de la Culture, rue des Ecoles, 4 - 4684 Haccourt.

Tél: 04/267.06.20. Site : www.oupeye.be - Facebook : Le Château d'Oupeye asbl

OUPEYE BIBLOUPE

BIBLIOTHEQUES D'OUPEYE

Rue du Roi Albert, 194. Tél: 04/267.07.71. E-mail : bibliothequecommunale@oupeye.be.

Programme complet sur demande ou sur www.oupeye.eu/bibloupe

Durant tout le mois de mars,

la bibliothèque vous présente une sélection de livres sur les déchets pour les jeunes et adultes: comment produire moins de déchets au quotidien, en achetant et consommant différemment .

Pour les jeunes

Karine Balzeau : Défis zéro déchet. *Editions Rusti'Kid*

Fanny Gauvin, Adrien Touche : Guide du petit écolo, trucs et bons gestes pour la maison. *Editions Actes sud junior*

Bénédicte Moret : Le journal de la famille presque zéro déchet. *Edition Le Lombard*

Pour les adultes

Marina Le Floch : 100 gestes écolos qui vont changer le monde. *Editions Larousse*

Florence Léa Siry : 1, 2, 3 vies. Recettes zéro gaspi, zéro reste, zéro déchet pour mieux manger. *Editions Glénat*

Sylvie Droulans, Jean Bourguignon : Le zéro déchet sans complexes. *Editions Racine*

Jean Jacques Fasquel : Composter en ville, le recyclage des biodéchets pour tous et partout. *Editions Rustica*



PLAN DE COHÉSION SOCIALE 2020-2025 - suite de la page 2

Création de la commission d'accompagnement, désignation de la Présidente, des 3 représentants communaux et de représentants à titre d'observateurs de ladite commission. **Unanimité.**

SUBSIDES COMMERCE LOCAL ET GESTION DE SALLES

Prise de connaissance des subsides accordés par le Collège communal sur base de la délégation accordée par délibération du Conseil communal du 26.06.2008 à savoir :

- la distribution de bons d'achat sur le marché d'Oupeye - avantage en nature estimé à 400 €
- la distribution de sacs réutilisables sur le marché d'Oupeye - avantage en nature estimé à 571 €
- des occupations diverses de salles communales adaptées aux normes sanitaires COVID 19 par le Confort Mosan Oupeye - avantage en nature estimé à 800 €.

ACCORD-CADRE AVEC CENTRALE D'ACHAT – SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Adhésion à l'accord-cadre avec centrale d'achat pour l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels pédagogiques en vue de l'octroi d'une subvention de 15.000 € à l'Espace Public Numérique de la Commune d'Oupeye, en l'occurrence, « la Cyberthèque ». **Unanimité.**

MARCHÉS PUBLICS

- Acquisition de 40 PC portables : admission de la dépense de 34.848 €. **Unanimité.**

- « Sécurisation de l'installation électrique d'une entité répartie sur 2 sites : Tour - Château d'Oupeye et Bibliothèque communale d'Oupeye » au montant estimé à 64.000 € TVAC. **Unanimité.**

- « Sécurisation électrique des écoles Bodson à Oupeye et Brouwir à Heurel-Romain » au montant estimé à 64.000 € TVAC. **Unanimité.**

QUESTIONS ORALES

- Monsieur Jean-Paul Pâques souhaite être informé sur les modalités de l'éventuelle remise en état, dans le parc du château, du petit bois se

situant du côté de la rue Sur les Vignes. Il constate également que la piste cyclable venant de Hermalle et du trilogiport, après avoir débouché devant la caserne des pompiers ne bénéficie même pas d'une inflexion de bordures qui permettrait le passage sur la route. Il demande qui pourrait prendre en charge ce travail d'accès au quai du canal

- Monsieur Thion signale qu'Oupeye va pouvoir bénéficier d'un consultant en matière de poubelles publiques. Il souhaiterait connaître le nombre de celles-ci ainsi que les objectifs poursuivis.

◆ CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2021 (par visioconférence)

APPEL À PROJETS « COMMUNES PILOTES WALLONIE CYCLABLE 2020 »

Ratification de l'approbation du dossier de demande d'appel à projets Communes pilotes «Wallonie Cyclable 2020». **Unanimité.**

QUESTIONS ORALES

- Monsieur Rouffart souhaite obtenir, d'une part, les données chiffrées des années 2016 à 2020 relatives à l'aéroport de Bierset, communiquées mensuellement par la Sowaer et, d'autre part, aimerait pouvoir disposer d'un état de la situation de la pandémie sur Oupeye

- Monsieur Jehaes, d'une part, quant à l'interdiction de transit des camions se rendant au Trilogiport,, constate la non réactivité de la Région wallonne par rapport à la mise à mal des portiques et signale pourtant l'existence de technologies nouvelles permettant de verbaliser et, d'autre part, invite à renouer le dialogue avec le SPW pour trouver d'autres solutions

- Monsieur Bouzalgha souhaite connaître, dans le cadre du démantèlement de Chertal, la volonté communale de conserver un symbole de la sidérurgie et demande s'il est envisageable de créer une commission permanente sur le sujet Chertal afin d'étudier la question de la conservation de notre patrimoine sidérurgique local.

INTÉGRALITE DES CONSEILS COMMUNAUX ET RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES www.oupeye.be (ma Commune - Vie politique - Comptes-rendus du Conseil)

Vous êtes membre d'un potager collectif ou vous souhaitez le devenir ?
Partagez votre expérience et/ou vos attentes par email (citoyennete@oupeye.be) ou par téléphone (04.267.07.25)

OUPEYE

Heures d'ouverture de votre Administration communale

Tous les matins de 8H30 à 12H00
Les services Population, Etat civil
et Police administrative sont également accessibles
le lundi de 17h à 19h et le mercredi de 13h30 à 15h30

Uniquement sur rendez-vous

Tél : 04/267.06.33 – SMS : 0499/926.976 – population@oupeye.be

Les services de l'Urbanisme, du Logement et de l'Environnement reçoivent également sur rendez-vous.

Urbanisme : 04/267.07.31 – Logement : 04/267.07.45
Environnement : 04/267.06.42

Administration communale d'Oupeye • Rue des Ecoles, 4
4684 Oupeye • Haccourt
Tél : +32 (0)4 267 06 00 • Fax : +32 (0)4 267 06 01 • www.oupeye.be

L'ECHO
d'**OUPEYE**

Editeur responsable :
Serge FILLLOT, Bourgmestre
Rue des Ecoles, 4
4684 Oupeye - Haccourt

Dépôt : bureau d'Oupeye
Mise en page et impression :
ExcellePrint - Stavelot
Imprimé sur papier écologique



AVIS À NOS ANNONCEURS

Nous prions nos annonceurs désireux de voir publier leurs programmes d'activités pour le mois d'avril 2021, de faire parvenir leurs projets de textes à l'attention de M. Raphaël Hensenne, service des Relations publiques, rue des Écoles, 4 - 4684 Haccourt - Tél : 04/267 07 06 – echo@oupeye.be pour le mardi 9 mars dernier délai.

Merci de synthétiser vos textes AU MAXIMUM.